



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 6 octobre 2011 :

Octobre

Le 13, participation du Président JONCOUR, et de la directrice au Congrès national du Syndicat National des Directeurs Généraux (SNDG) et signature d'une convention de partenariat avec la section finistérienne du SNDG - Brest

Les 19 et 25, entretiens de recrutement d'une Aide administrative polyvalente en contrat CAE

Le 20, participation du Président JONCOUR au comité directeur de l'AMF Paris

Le 21, intervention de Monsieur DANIELOU, Vice-Président de l'AMF 29 en charge de la sécurité, à l'AG des référents sécurité routière, présidée par Monsieur le Préfet du Finistère - Pleyben

Novembre

Le 8, participation du Président à l'Assemblée Générale de la Fédération finistérienne de Groupama Loire-Bretagne

Le 15, participation de la directrice au CA de l'ANDAM (réseau des directeurs d'AD) à Paris et prise de fonction d'Hélène PODEUR, Assistante administrative à l'AMF 29

Les 22, 23 et 24, déplacement de plus de 240 élus du Finistère au 94^e congrès des maires de France - Paris, Porte de Versailles

Décembre

Le 2, Assemblée Générale Annuelle de l'AMF 29 - Châteaulin

Le 5, présence de Monsieur JONCOUR à l'occasion de la prise de fonction de M. le Préfet du Finistère, Monsieur Jean-Jacques BROT - Quimper

Le 9, participation AMF 29 au Colloque sur les 25 ans de la loi littoral, intervention de Messieurs D. CAP et S. MIOSSÉC dans 2 ateliers - Brest

Le 9, intervention du Président JONCOUR à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux du Finistère

Agenda du Président en qualité de rapporteur de la CDCI, (accompagné de la directrice) :

Novembre : le 4 réunion sur départementalisation de l'électrification, le 17 auditions des collectivités souhaitant être entendues sur le SDCI, le 18 réunion préparatoire eau - assainissement à Quimper

Décembre : le 5 réunion thématique sur l'eau potable, le 6 sur l'assainissement, le 8 sur les conséquences patrimoniales et financières du projet de SDCI, les 12 et 15 réunions sur la départementalisation de l'électricité, le 16 séance plénière de la CDCI

Le mot du Président

Fin de partie pour la carte de vœux 2012 !

En cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous de très agréables fêtes de Noël et vous présente, au nom de notre Conseil d'Administration pluraliste, nos meilleurs vœux pour 2012 !

Ce dernier «Info-Maires» de l'année sera le seul support papier présentant ces souhaits : notre traditionnelle carte de vœux ne sera désormais pas reconduite.

Economie de papier à l'heure du développement durable...

Ce n'est pas sans regret que j'ai pris cette décision, rien ne remplacera la signature manuscrite, le petit mot attentionné, reçu en fin d'année. Mais reconnaissons-le, par les temps qui courent : la carte de vœux est papivore et chronophage ! Depuis 2001 et le plan de restructuration de l'AMF 29 initié avec succès par notre président sortant Louis CARADEC, les interlocuteurs et partenaires de notre réseau départemental n'ont cessé de croître et «crescendo» le nombre de cartes expédiées a enflé pour atteindre l'an dernier plus de 1 300 cartes ! Imaginez le temps consacré à trouver une idée originale d'illustration, vérifier et croiser les fichiers, mettre sous pli... et surtout n'oublier personne ! Et je pense qu'in fine peu de destinataires collectionnaient notre annuelle missive... c'est donc face à cette chronique d'un tri sélectif annoncé, que je me range avec nostalgie du côté des adeptes du courriel de fin d'année.

Quels vœux formuler aux collectivités pour l'année 2012 ?

Les meilleurs bien sûr ! Mais dans cette conjoncture morose, tout acteur public sait que les mois à venir ne défilent pas tel un long fleuve tranquille. Le tout récent congrès national des maires

de France nous aura donné le ton : entre réformes d'envergure (celle de la TP portant toujours questions) et difficultés financières. «L'argent manque et il manque beaucoup» a ainsi rappelé le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Et ce n'est pas la contraction de l'offre bancaire qui va arranger l'affaire. «Elle peut amener les élus à étaler, voire à supprimer, certains investissements», a signalé Philippe Laurent, président de la Commission des finances de l'AMF et maire de Sceaux (92).

Et pourtant comme le soulignait le président Pelissard «les collectivités doivent être considérées comme un atout pour faire face à la crise» en rappelant qu'elles représentent 71 % de l'investissement public en France (dont 22 % pour le seul bloc local «communes et intercommunalités»).

Parmi les solutions susceptibles de sécuriser les financements des investissements publics locaux, le projet de création d'une agence de financement des investissements locaux, porté notamment par l'AMF, fera finalement l'objet d'un rapport au Parlement mi-février a annoncé François FILLON, Porte de Versailles. Les élus, eux, souhaitent qu'un amendement du gouvernement au projet de loi de finances pour 2012 acte la création de l'agence.

Ainsi, il va nous falloir trouver de nouvelles solutions, serrer encore plus les budgets, mais même si en 2012, il risque d'y avoir «du reuz*», je ne doute pas qu'ensemble nous ne dépassions ce cap houleux !

Bien cordialement
Jean-René JONCOUR

*Bretonnisme signifiant du bruit, de l'agitation



Clin d'œil

«240 congressistes finistériens
Porte de Versailles»

Forte mobilisation au 94^e Congrès des maires
et présidents d'EPCI de France !



Un congrès national de plus ! Le maire était bien comme toujours au centre des débats mais cette fois-ci aux côtés de «l'intérêt général et le citoyen». C'est une très grosse machine AMF qui se met en marche tous les ans et 2011 n'aura pas démenti cette sensation de gigantisme.

Du 22 au 24 novembre, la délégation finistérienne aura donc partagé ce moment traditionnel de rencontre, d'échanges et de réflexions entre élus locaux venus de tout l'hexagone et d'outre-mer. Avec des rendez-vous spécifiques à notre délégation : le cocktail à l'invitation des parlementaires le mardi soir à la Questure de l'Assemblée Nationale, le petit déjeuner à l'invitation de l'AMF 29 le mercredi matin. Une partie des élus (administrateurs des associations départementales, maires des villes chefs-lieux de canton...) étant également conviée à l'Elysée en soirée. Sans compter les invitations personnelles sur les stands de grands partenaires du réseau AMF 29.

Trois journées bien remplies au cours desquelles tous les grands sujets de l'actualité territoriale ont été traités en grand auditorium : la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale et leurs conséquences sur l'organisation territoriale / les suites de la réforme fiscale, la péréquation, la crise de l'accès au crédit bancaire, les tensions budgétaires / la réussite scolaire des enfants et le rôle que peuvent y jouer les maires / les moyens de rendre son territoire attractif au plan économique.

Un programme complété par onze ateliers et huit points-info, traitant de sujets aussi divers que le Grand Paris, la forêt, l'Europe, le tourisme, l'adaptation des territoires au vieillissement de la population, le sport pour tous, la ville demain, le SCOT littoral, l'énergie, la prévention de la délinquance, la communication publique locale... vaste programme !

Les infos en bref

Le 2 décembre, salle comble à l'Assemblée Générale Annuelle de l'AMF 29



Photos AMF 29



Reportée en fin d'année, l'Assemblée générale ordinaire de notre réseau départemental AMF aura néanmoins mobilisé les élus, ce qui confortait l'annonce faite par le président JONCOUR d'un «grand chelem» côté adhésions : **les 283 communes et les 26 EPCI du Finistère sont désormais tous adhérents !** Très touché par cette marque de confiance, Jean-René JONCOUR a chaleureusement remercié au nom du Conseil d'administration pluraliste de l'AMF 29, tous les élus des conseils communaux et communautaires.

A noter que les principaux partenaires des collectivités étaient aussi présents salle Agora.

Le temps fort de cette assemblée aura été le **débat très apprécié sur le devenir de la médecine libérale de proximité**, animé par Messieurs Antoine BOURDON, directeur de la délégation territoriale du Finistère de l'ARS, et François SIMON, président départemental de l'Ordre des médecins. Un débat de grande qualité qui aura permis aux maires de s'informer sur un sujet d'actualité.

Réception de la délégation AMF 29 à la Questure



Autre temps de rencontre cordiale et pluraliste pour les élus finistériens lors du congrès parisien : la réception des parlementaires à la Questure de l'Assemblée.

(À noter Patricia ADAM, Maryvonne BLONDIN, Agnès LE BRUN, François MARC et Philippe PAUL encore retenus en débats à cette heure et ne figurant pas sur cette photo d'ouverture).

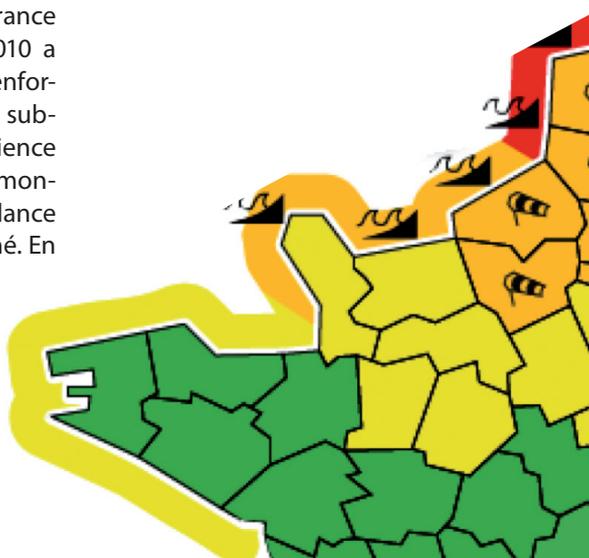
La procédure de vigilance «vagues-submersion»

La tempête Xynthia qui a frappé la France dans la nuit du 27 au 28 février 2010 a mis en évidence la nécessité de renforcer le dispositif de vigilance lié aux submersions marines. Le retour d'expérience de cette catastrophe a en effet démontré que l'alerte et la chaîne de vigilance «vent violent» avaient bien fonctionné. En revanche, le phénomène de submersion n'a pas été suffisamment pris en compte en l'absence de dispositif de vigilance spécifique.

Désormais, Météo-France, en partenariat avec le SHOM (service hydrographique et océanographique de la Marine) propose une nouvelle vigilance «vagues submersions» afin de mieux anticiper ces montées extrêmes du niveau de la mer et de renforcer la protection des populations.

Ce nouveau dispositif appelé vigilance «vagues-submersion» est entré en vigueur le 3 octobre 2011.

Le préfet a diffusé auprès de l'ensemble des maires du département une plaquette d'information sur cette vigilance et organisé des réunions par arrondissement au bénéfice des maires des communes exposées au risque de submersion marine.



Lorsqu'un département est placé en vigilance «vagues submersions», une bande littorale de couleur jaune, orange ou rouge, est matérialisée sur toute la longueur de la côte du département sous forme de liseré. En cas de vigilance orange ou rouge, le pictogramme de l'aléa vagues-submersion (ci-dessus) est affiché sur la bande littorale.

Le site Internet gratuit de Météo-France donne les bulletins décrivant l'évolution du phénomène et les conseils pour se protéger en cas de vigilance orange ou rouge.

Un lien avec le SHOM permet de connaître les horaires et coefficients de marées.

L'alerte des communes par les services préfectoraux :

Le dispositif national prévoit une alerte facultative des maires en niveau orange et une alerte obligatoire en niveau rouge. Le préfet du Finistère a décidé de systématiser l'alerte des maires dès le niveau orange. Cette alerte peut être diffusée en fonction des périodes concernées par message vocal ou par fax auprès des collectivités. Ce système se nomme «GALA» (gestion de l'alerte locale automatisée).

Cet outil permet par ailleurs une diffusion de mails et de sms. La nouvelle procédure d'acquiescement de ces messages a été portée à la connaissance des maires via le SIT début décembre.

Un test technique sera réalisé le 14 décembre 2011 afin de familiariser les élus et leurs collaborateurs avec cette procédure et de s'assurer de son bon fonctionnement.

En direct avec le Conseil Général

Contractualiser avec les territoires finistériens pour mieux répondre aux enjeux du développement local

Lors de la séance plénière du 1^{er} décembre, le Conseil général a adopté 3 nouveaux contrats de territoire avec 3 communautés de communes : celle du Pays de Lesneven - Côtes des Légendes, celle du Haut Pays Bigouden, et enfin celle du Pays Bigouden Sud. Un avenant a également été voté afin de décliner l'enjeu «cohésion sociale» du contrat de territoire avec Brest Métropole Océane. D'une durée de 6 ans, ces contrats de territoire, élaborés en étroite concertation avec les intercommunalités et leurs communes membres, sont un moyen de contribuer au dévelop-

pement, à la qualité de vie, à la cohésion et à l'attractivité du Finistère.

Les contrats de territoire mis en place par le Conseil général répondent à l'ambition de fédérer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, autour d'un projet partagé à l'échelle d'un bassin de vie. Le Conseil général est particulièrement attaché à la contractualisation avec les territoires finistériens, car elle permet une mutualisation des réflexions, des moyens et des actions à l'échelle intercommunale, ainsi qu'une

convergence plus forte de l'action publique au service de nos territoires et de nos concitoyens. Grâce à cette vision d'aménagement du territoire partagée, le Conseil général et ses partenaires engagés dans ces contrats ont pu faire émerger des dynamiques de développement local durables et solidaires.

Depuis que le Conseil général est engagé dans cette politique contractuelle, 17 contrats ont été adoptés avec les intercommunalités du Finistère pour un montant global de 109 millions d'euros.



Avec SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.



Maîtriser les dépenses publiques !

Philippe PAUL, sénateur du Finistère.



La brutalité et l'étendue des crises financières survenues au niveau international depuis 2008 contraignent de nombreux pays, en particulier ceux de la zone euro, à prendre des mesures drastiques de réduction des déficits et de désendettement. La France n'échappe pas à cette remise en ordre obligatoire de ses finances publiques. Même l'Allemagne est désormais concernée !

Est-il nécessaire de rappeler que dans notre pays depuis 1974, aucun budget de l'Etat n'a été voté en équilibre, tous gouvernements confondus, et que la dette publique n'a cessé de croître pour atteindre une dimension de moins en moins supportable ? Multipliée par 8 depuis 1980, elle s'élève désormais à plus de 1 600 milliards d'euros.

Face à cette situation qui ne peut se prolonger plus longtemps, pour des raisons d'ordre économique évidentes et sous peine de mettre en péril la place et la parole de la France dans le concert des nations, le Gouvernement s'est fixé le double objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2016, avec dès 2012 un déficit ramené à 4,5 % puis l'année suivante à 3 % (respect des critères de Maastricht), et d'une baisse de la dette publique à compter de 2013.

Les différents acteurs de la dépense publique sont concernés par cette démarche : l'Etat, bien sûr, les organismes de sécurité sociale et les collectivités locales. Alors que l'ensemble de nos concitoyens est appelé à participer à la restauration de nos finances publiques, comment les administrations publiques pourraient-elles se soustraire à cet effort collectif ?

Responsabilité et solidarité

L'Etat a ainsi souhaité appliquer aux collectivités locales la même norme d'évolution de la dépense qu'il s'est imposé en gelant, en valeur, sur la période 2011-2014, les concours financiers qu'il leur verse et continuera à leur verser. Ce gel ne concerne ni les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux, ni la fiscalité transférée en compensation des transferts de compétences. Il ne s'applique pas plus au Fonds de compensation de la TVA qui évoluera librement. Alors que ses recettes fiscales ont chuté de 20 % cette année, l'Etat n'a pas réduit les dotations aux collectivités.

Dans ce contexte de crise, aucune administration, aucun organisme public, aucune collectivité ne peut s'exonérer d'une attention accrue portée à ses dépenses. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres ou de faire endosser la responsabilité de la situation actuelle aux collectivités territoriales qui, comme chacun le

sait, ne peuvent voter un budget en déficit. Il n'est pas plus question de remettre en cause le principe de leur libre administration inscrit dans la Constitution.

Il s'agit simplement d'agir en responsabilité et en solidarité à un moment crucial de notre histoire !

Ce travail sur les dépenses ne peut qu'être bien vécu par nos concitoyens qui, par l'impôt local, sont également les financeurs des collectivités, et des communes en particulier. En cette période de crise qui n'épargne personne, l'évolution de la fiscalité est suivie de près par les contribuables dont le pouvoir d'achat a ces dernières années évolué moins vite que la fiscalité locale.

Parallèlement, suite à la réforme de la taxe professionnelle, dont le caractère anti-économique, voire absurde, n'était plus à démontrer, le Gouvernement s'est attaché à garantir les ressources des communes. Depuis cette année, le bloc communal (communes, établissements publics de coopération intercommunale) perçoit directement l'essentiel des impôts fonciers locaux : cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, avec un pouvoir de vote des taux, ainsi que de nouvelles ressources fiscales : la taxe sur les surfaces commerciales, une fraction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et une fraction de l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Un Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales se met également en place et devrait être opérationnel dès l'an prochain au bénéfice des communes et communautés défavorisées.

Clarifier pour plus de lisibilité et d'efficacité

Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, la place des communes, cellule de base de notre démocratie locale et de notre organisation territoriale, est réaffirmée. Collectivité de proximité, elle conserve sa clause de compétence générale.

Cette réforme, qui ne peut être déconnectée de la maîtrise des dépenses publiques, a le mérite de s'attaquer à la simplification de notre organisation territoriale et à la répartition des compétences. Dès 2000, la Commission Mauroy soulignait la nécessité de « clarifier les compétences des uns et des autres et d'éviter qu'une collectivité intervienne dans le champ de compétences d'une collectivité relevant d'un autre niveau ». Plus récemment, en 2009, le Comité Balladur relevait les excès des financements croisés liés, notamment à des compétences « enchevêtrées ». La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 apporte réponse à ces écueils en supprimant à compter du 1er janvier 2015 la compétence générale aux régions et aux départements et en encadrant les cofinancements, dès le 1er janvier prochain, en particulier par une participation minimale du maître d'ouvrage d'au moins 20 % du montant de la dépense totale.